



**Procès-verbal de la séance extraordinaire
du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry
du lundi 4 mai 2026**

La séance du Conseil général, réuni à la salle de spectacles à 20 h 00, est ouverte et présidée par M. S. Rossetti, Président.

Ordre du jour :

1.	Appel	2
2.	Correspondance	2
3.	Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une information sur les nuisances sonores causées par le trafic routier sur les axes de Trois Rods, Gare et Conrardes	3
4.	Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 750'000.00 TTC sur 3 ans pour financer le projet test de desserte reliant les gares CFF de Boudry et de Chambrelieu	3
5.	Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la ratification de la dépense engagée pour la mise à disposition d'un local destiné au Centre de Loisirs Boudry	6
6.	Rapport du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion transpartisane du 27 octobre 2025 visant à étudier l'opportunité d'une fusion avec la commune de Cortaillod	10
7.	Rapport du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion transpartisane du 27 octobre 2025 concernant l'éclairage des espaces extérieurs privés	11
8.	Projet de procès-verbal de la séance du 6 mars et suivantes	11
9.	Informations du Conseil communal	13
10.	Questions	14

1. Appel

M. S. Rossetti (Président) : En préambule, je cède la parole à M. P. Chapuisod (CC)

M. P. Chapuisod (CC) : Je dois vous annoncer que notre apprentie de 1^{ère} année, Sheila Santschi, est décédée le 1^{er} avril 2026. Elle était jeune, belle et effectuait du très bon travail dans notre administration. Elle venait d'entamer sa formation dans les bureaux du service à la population après avoir travaillé 6 mois à la chancellerie. Je vous demande de vous lever pour effectuer une minute de silence en sa mémoire.

L'appel fait constater la présence de 41 membres suivants :

- | | |
|---|-------------------------------|
| 1. <i>Alberti Geoffroy (suppléant)</i> | 22. Mühlematter Daniel |
| 2. Aubert Sylvie | 23. Musitelli Delio |
| 3. Barrabas Romain | 24. Musitelli-Taillard Océane |
| 4. Belgrano Martine | 25. Oliva Patrick |
| 5. Blanc Stephen | 26. Paz Sandro |
| 6. Brossard Marc | 27. Pedimina Pascal |
| 7. Buschini Claude | 28. Petermann Jean-Michel |
| 8. Chapuisod Nathalie | 29. Piscopiello Cosimo |
| 9. Couverchel Marc | 30. Preisig Ducommun Pascale |
| 10. Da Silva Helder | 31. Rais Cécile |
| 11. De Nuccio Emanuele | 32. Rey Denis |
| 12. Dubois Laurence | 33. Rossetti Sam |
| 13. Durnat Lopez Carole | 34. Rota Danilo |
| 14. Fasel Stéphane | 35. Rousseau Maryse |
| 15. Gillardin Caroline | 36. Rousseau Nicolas |
| 16. Keller Stéphane | 37. Sandoz Alain |
| 17. <i>Kneubühler Jean-Pierre (suppléant)</i> | 38. Vicario Fabio |
| 18. Koller Jenny | 39. Vuillaume John |
| 19. Matthey Fanny | 40. Vuillaume Jonas |
| 20. <i>Meisterhans Pierre (suppléant)</i> | 41. Wessner Jérôme |
| 21. Monteiro Ramos Carlos | |

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 21.

Membres excusés : Mme A. De Montmollin et MM. M. Fortin et M. Rigaux

Tous les membres du Conseil communal sont présents : M. P. Chapuisod (PLR), président, M. E. Dubois (VERT·E·S), vice-président, Mme A. Macherel Rey (PS), secrétaire, Mmes M. Schlaeppli (PS) et C. Zeter (PLR), membres.

M. S. Rossetti (Président) : Je souhaite demander une deuxième personne, en plus de Mme C. Durnat Lopez, scrutatrice, afin de distribuer les micros. Mme P. Preisig Ducommun se porte volontaire.

2. Correspondance

M. S. Rossetti (Président) : Nous avons reçu une correspondance aujourd'hui, comme elle n'a pas eu le temps de passer par le bureau du Conseil général, elle sera traitée lors du prochain Conseil général.

M. C. Buschini (en son nom) : La correspondance émane de moi-même. Je souhaitais savoir sur quel article du Règlement général de commune nous nous basons pour ne pas la lire aujourd'hui.

M. S. Rossetti (Président) : C'est l'article 29, al. 1 qui stipule : « Toute pétition adressée au Conseil général est renvoyée par le bureau du Conseil général à l'examen du Conseil communal ou d'une commission spéciale qui, si nécessaire, rapportera au Conseil général à une séance ultérieure. Les courriers sont traités par le bureau et mis à disposition des membres du Conseil général. »

Ce courrier étant arrivé ce matin, nous n'avons pas eu le temps de réunir le bureau afin de le traiter. Nous le traiterons donc dans un second temps, puis il sera mis à disposition des membres du Conseil général.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une information sur les nuisances sonores causées par le trafic routier sur les axes de Trois Rods, Gare et Conrardes

M. S. Rossetti (Président) : Il s'agit d'un rapport sans arrêté ; nous passons donc directement aux questions. Vous avez eu l'occasion d'en prendre connaissance. Y a-t-il des questions de la part des membres du Conseil général ?

Il n'y a aucune remarque ou question.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 750'000.00 TTC sur 3 ans pour financer le projet test de desserte reliant les gares CFF de Boudry et de Chambrelieu

M. S. Rossetti (Président) : Dans ce rapport, la parole est demandée par le Conseil communal.

M. E. Dubois (CC) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers générales-aux, autant vous l'annoncer d'emblée : un tel projet n'aurait jamais pu voir le jour avant 2022. Notre situation financière actuelle nous ouvre aujourd'hui des opportunités réelles qu'il serait dommage de ne pas saisir. Parmi elles, figure la baisse du coefficient fiscal communal. Nous l'entendons. Mais à elle seule, cette mesure ne profiterait ni au plus grand nombre de nos citoyennes et citoyens, ni à notre région de manière significative. Nous pourrions également investir dans des projets concrets. Cette navette en est un. Elle a un impact direct sur les trois axes suivants : d'abord, la qualité de vie : moins de trafic individuel motorisé, moins de bruit, moins de risque d'accident, plus de mobilité. Ensuite, le pouvoir d'achat : les transports publics restent bien plus avantageux que la voiture pour la grande majorité des ménages et enfin, l'attractivité et le développement de notre commune : économique comme démographique, à l'heure où la zone de la gare est appelée à se développer.

Cette navette s'adresse en priorité aux usagères et usagers actuels des transports publics. Elle leur offre un gain de temps concret sur l'axe Littoral-Ouest – Montagnes-Neuchâteloises. Parmi eux, de nombreux apprenti-e-s qui rejoignent quotidiennement les sites CPNE Pierre-Coullery et Prévoyance à La Chaux-de-Fonds ainsi que Klaus au Locle. Un public jeune, pour qui chaque minute de trajet compte. Elle nous raccorde également sur la ligne directe pour Berne. Par ailleurs, saura-t-elle convaincre certains automobilistes de laisser leur voiture au garage ? Peut-être quelques-uns, à la marge. Ce n'est pas l'ambition première de ce projet et nous préférons être honnêtes là-dessus. L'ambition, c'est de rendre le réseau existant plus cohérent, plus attractif, et d'envoyer un signal clair : notre commune investit pour ses habitant-e-s, notre commune investit pour sa région ! Merci de votre attention.

M. H. Da Silva (au nom de la Commission de l'Aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement) : Nous avons été informés de ce rapport et avons discuté des horaires, mais il ne nous a pas été demandé de voter sur un rapport à proprement parler.

M. S. Rossetti (Président) : Donc, vous n'avez pas de préavis ou d'information à transmettre ?

M. E. Dubois (CC) : Il appartient au président de la Commission de le faire, normalement.

M. J. Koller (au nom de la CGF) : Peut-être déjà une précision : durant la commission, un membre nous a rejoints. Cela explique que certains rapports comptent 6 voix et d'autres 7, au cas où quelqu'un ferait le calcul. Concernant ce rapport, les membres de la commission sont tous conscients de la problématique de la liaison avec Chambrelieu, cela ne fait aucun doute. Toutefois, le vote a donné 3 voix contre et 3 abstentions.

Mme C. Durnat Lopez (au nom du groupe des Vert-e-s) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, notre groupe est favorable, dans sa grande majorité, à ce rapport.

Les avantages sont nombreux : diminuer le trafic, désencombrer le parking de Chambrelieu, faciliter la vie des employés de Boudry ainsi que celle des nombreux jeunes en formation dans les Montagnes. Je connais par exemple des jeunes de la région en formation au Locle qui doivent se lever avant 6h00, à 16 ans, pour parcourir 26 kilomètres. Ce n'est pas digne de l'un des pays les plus riches du monde. Avec la navette, au lieu de passer 2h27 par jour dans le train, ils n'y passeront plus que 1h18. Pour les personnes travaillant à Berne, le trajet quotidien dure actuellement 2h38 avec 4 changements ; la navette permettrait de le réduire à 2h02 ou 2h15, avec seulement 2 changements. Par ailleurs, le montant de CHF 750'000.00 pourrait être réduit de plusieurs manières : grâce à une participation des communes alentour, d'entreprises privées ainsi qu'aux recettes générées. Au terme des trois années d'essai et après évaluation, le projet sera reconduit ou non selon la décision de notre Conseil. La gestion et le financement de la ligne pourraient également être assurés collectivement par le Canton. Pour terminer, à une époque où nous payons cher notre dépendance au pétrole, relier deux gares par un transport public ne relève même pas de l'audace, mais simplement d'une logique rationnelle. Je vous remercie de votre attention.

M. J. Wessner (au nom du groupe PS) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste a pris connaissance du rapport concernant le financement d'un projet test d'une desserte entre les gares CFF de Boudry et de Chambrelieu. Évidemment le développement du réseau de transports publics régional est important. Il l'est pour notre groupe. Effectivement, l'horaire CFF actuel n'est pas satisfaisant pour de nombreux pendulaires neuchâtelois. Cependant, tout projet d'offre supplémentaire, même partielle ou temporaire, doit être fondé sur des besoins avérés et une planification solide. Or, aucun de ces deux ingrédients ne figure à notre sens dans le rapport qui nous est soumis. Les membres du groupe socialiste sont ainsi partagés quant à la position à adopter, raison pour laquelle la liberté de vote leur est accordée. Merci de votre attention.

M. S. Fasel (au nom du groupe PLR) : Monsieur le Président, chers collègues, le PLR refusera cette demande de crédit et ce rapport, car la demande est prématurée pour les raisons suivantes : une demande de financement qui implique d'autres communes qui n'ont pas encore été consultées ne peut pas être présentée à l'organe législatif pour approbation ! On comprend vite que si Boudry vote le crédit, les autres communes ne vont pas s'investir dans le projet alors qu'elles ont des habitants qui vont prendre le train jusqu'à Boudry pour prendre ensuite celui qui va à La Chaux-de-Fonds. Cet élément est du reste indiqué dans le rapport ! Dans cette hypothèse très probable, les crédits votés serviront à des habitants qui ne paient pas leurs impôts à Boudry ! L'intégration d'une nouvelle ligne de transports publics doit se faire dans le cadre du développement du réseau cantonal. Ce n'est pas par hasard si TransN a refusé de déposer une offre, c'est justement parce que le plan directeur des transports publics cantonaux n'a pas encore été défini.

Les zones de P+R sont totalement absentes dans ce rapport, ce point doit évidemment être développé en parallèle à tout projet de nouvelle ligne de transports publics. À ce propos, il est à noter que le Grand Conseil a accepté lors de sa séance du 28 avril 2026 une motion demandant au Conseil d'État d'avancer avec la définition des zones de P+R pour le futur réseau urbain neuchâtelois, encore très lacunaire aujourd'hui. Sans cette information, il n'est actuellement pas possible pour les communes de mettre en place une politique de transfert modal cohérente, tout le monde comprend sans problème que ce serait mettre la charrue avant les bœufs ! Enfin la définition du véhicule adapté ne semble absolument pas avoir été proprement étudiée par CarPostal, qui envisage de mettre un véhicule « qu'ils auront à disposition à ce moment-là », capacité jusqu'à 80 places. Donc c'est un gros bus type CarPostal, très vraisemblablement inadapté au trajet et à la fréquentation (trop grand). Donc avec des coûts de fonctionnement trop élevés. Une seule de ces raisons serait suffisante pour renvoyer le dossier pour avoir une étude complète. Merci de votre attention.

M. J. Wessner (en son nom) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je commence par réitérer l'attachement du groupe socialiste à un réseau de transports publics performant ainsi qu'à son développement. J'en suis également un défenseur, mais pas n'importe comment. Et, pour emprunter une formule familière à la partie adverse de l'échiquier politique, pas à n'importe quel prix. Je ne remets aucunement en cause les fondements de l'idée. Je questionne cependant la manière. Et donc je questionne le conseil communal sur les éléments suivants : Sur quelle étude se base le projet ? En particulier, d'où sortent les horaires ? Les cadences ? Quel impact sur le trafic routier des Conrardes alors que l'itinéraire du projet ne concerne pas cette rue ? Je rappelle que le rapport fait écho au précédent concernant le bruit routier. Le service cantonal des transports a-t-il été consulté ? Si oui, quel est son avis sur le bien-fondé du projet ? Bref, le précédent rapport s'appuyait sur un rapport scientifique, pourquoi pas celui-ci ? Concernant le financement, ce ne sont pas les montants qui me préoccupent, mais le fait qu'ils ne sont basés sur aucune étude du besoin et qu'ils concernent la période complète. Je comprends bien l'échéance de celle-ci et son lien avec le prochain horaire CFF. Mais que se passera-t-il si la 1ère année n'est pas concluante ? Par ailleurs, j'ai pris comme une affirmation la mention du pot commun dans le rapport (page 3) et le fait qu'il assurera le financement de cette ligne si les trois années test sont concluantes et que le besoin demeure. J'aimerais nuancer ces propos. Cette décision de financement par le pot commun appartient au final au département cantonal en charge des transports. Il y aura un examen qui sera fait au moment où la question se posera. Ce département peut par ailleurs proposer d'autres solutions, comme le financement partagé de la ligne entre le canton et la commune. Enfin, j'aimerais sensibiliser le Conseil communal au fait que l'abandon de prestations publiques, même provisoires, même si elles ne rencontrent pas de succès, engendreront inmanquablement des critiques. En conclusion, l'engagement d'une telle somme, par audace, sans garantie ni base de réflexion solides, ne m'apparaît pas acceptable. Pour ces raisons, en l'état des informations dont nous disposons et à l'instar de plusieurs membres du groupe socialiste, je m'oppose à cette demande de crédit. Merci de votre attention.

M. E. Dubois (CC) : Merci M. Wessner pour ces précisions. J'entends ces éléments et vous questionnez le besoin de cette liaison. Nous avons trois sites de formation majeurs situés dans le haut du canton. Le CPNE représente environ 2000 élèves par année, en tenant compte du fait que Cernier est un site de taille modeste. C'est-à-dire env. 400 élèves par année au CPNE des Montages, 400 également pour Pierre-Coullery, le reste étant réparti dans le bas du canton. Il existe donc un réel besoin pour ces élèves. Nous les voyons, il y a 20 minutes d'attente à la gare chaque matin. Le besoin existe. Nous n'avons pas fait d'études simplement parce que le constat s'est fait en même temps que l'horaire 2024, communiqué en décembre 2023. Il s'agit d'un horaire qui avait été étudié en 2021 et 2022 par les communes et le Canton, sans que celui-ci n'ait réussi à se battre pour maintenir cette liaison correctement. Avant l'horaire 2024, il n'y avait pas de temps d'attente à Neuchâtel : il existait une correspondance directe pour monter à La Chaux-de-Fonds. Ce sont ces éléments qui ont déclenché ce besoin. Dès début 2024, des discussions se sont engagées avec les communes alentour, avec les entreprises, puis avec l'Office cantonal des transports ainsi que la Région Neuchâtel Littoral et les CDC,

voir ce qu'il serait possible de mettre en place. Très rapidement, il s'est avéré que si nous devons lancer des études similaires à celles de la ligne 120, c'est-à-dire obtenir un consensus, le déploiement de cette ligne prendrait effet d'ici entre 12 et 14 ans. Or, le besoin est immédiat et porte sur la période allant jusqu'à 2029, avec l'espoir qu'à cet horizon le nouvel horaire CFF corrige cette lacune.

M. S. Rossetti (Président) : M. Dubois, on vous demande juste de répondre aux questions posées.

M. E. Dubois (CC) : C'est ça, c'est la réponse aux questions. Et l'impact sur la route des Conrardes, ce n'est pas parce qu'il y aura un bus que cela solutionnera tout, mais cela fera certainement diminuer quelque peu le trafic sur le tronçon jusqu'à Chambrelieu et c'est cela qui est indiqué dans le 1^{er} rapport. Et maintenant, il faut savoir que tous les travaux qui sont menés par les communes, le canton et la Confédération, concerne l'après 2030.

Mme N. Chapuisod (en son nom) : Nous soutenons les propos de M. Fasel, qui a indiqué que le PLR ne soutient pas ce projet. Nous rejoignons également M. Wessner dans ses explications, lesquelles correspondent au ressenti au sein du parti.

Au vote, le rapport est rejeté par 30 voix contre 5 et 5 abstentions.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la ratification de la dépense engagée pour la mise à disposition d'un local destiné au Centre de Loisirs Boudry

M. S. Rossetti (Président) : Je vous informe qu'il y aura un arrêté à voter et la parole a été demandée par le Conseil communal.

Mme M. Schlaeppi (CC) : Monsieur le président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à la suite d'échanges avec l'Office des communes, le Conseil communal a réexaminé la procédure initialement envisagée pour ce dossier et comme vous l'avez lu sur ECHO, il a été décidé de traiter ce dossier selon une procédure ordinaire. Mais le fond reste inchangé.

À la suite de deux demandes qui nous ont été formulées à titre individuel, concernant une analyse du fonds de commerce, nous avons pris contact à deux reprises avec Gastro Neuchâtel et dans les deux cas, il nous a clairement été dit qu'ils ne faisaient pas d'analyse de fonds de commerce. Une telle expertise relève d'une analyse spécifique menée par un cabinet d'avocat, potentiellement coûteuse et longue qui n'est pas adaptée à la nature du dossier qui nous occupe aujourd'hui. Car il est important de clarifier une chose. Nous ne sommes pas face à un fonds de commerce classique. Nous ne reprenons pas une activité, nous n'achetons ni une clientèle, ni un chiffre d'affaires. Nous achetons l'opportunité d'avoir un espace au prix du marché, dans un emplacement stratégique, idéalement centré, pour répondre à une pénurie de locaux publics. Comme nous pouvons le voir ici, nous nous situons dans un ordre de grandeur cohérent avec des objets standards en matière de fonds de commerce, très loin des niveaux observés pour des établissements premium. À titre de comparaison, nous sommes loin des CHF 400'000.00 des fonds de commerce demandés pour un restaurant qui serait situé plus près du lac. Aujourd'hui, la situation est très simple, nous n'avons aucun local de disponible. Nous avons aucun bâtiment communal à disposition et pourtant une motion nous demande de rapatrier l'administration au centre-ville. Sans nouvelles acquisitions aujourd'hui, nous n'avons aucune solution concrète. Refuser cette dépense, c'est clairement compromettre durablement la création d'un lieu adapté à notre centre de loisirs. Les locaux du Bolama présentent des avantages majeurs, nous le savons. Ils sont clés en main, aucuns travaux ne sont à prévoir à ce stade. Par exemple, les sanitaires sont totalement aux normes, les standards de sécurité, également en matière d'incendie, sont déjà en place et contrôlés. Les travaux de rafraîchissement tels que des peintures, des petites rénovations, seront effectués par le propriétaire à la signature du bail. Aujourd'hui, c'est très simple, si nous devons trouver

un autre local, il nous faudrait investir bien davantage que CHF 160'000.00 pour le rendre conforme et vivable pour un centre de loisirs avec toutes les contraintes que nous connaissons. Prenons un exemple très concret : le futur hypothétique local de la Poste. Si nous devons rénover ce local et le mettre aux normes pour un lieu de vie, en comptant tous les travaux de réaffectation que cela demande, nous serions à plus de CHF 300'000.00 selon les normes SIA. Cette estimation a été faite par le service des bâtiments. Dans quel cas, nous devrions passer ici, devant le Conseil général, faire des demandes de crédit d'investissement qui nous coûterait des sommes bien plus grandes que CHF 160'000.00 et des délais très longs.

Concernant le loyer du Bolama, nous avons également fait une étude sur les offres qu'il y a actuellement en ligne. Pour être totalement transparente, il y a peu d'offres actuellement. Pour des surfaces comparables, les loyers se situent dans le même ordre de grandeur, à savoir environ 13.-/ m² par mois. Nous sommes dans une situation cohérente avec le marché pour un endroit central, équipé et immédiatement exploitable. Il est également essentiel de rappeler la situation actuelle du Centre de Loisirs de Boudry et ses résultats tangibles. L'analyse de son activité sur le terrain révèle une dynamique très positive : depuis octobre 2024, nous constatons une fréquentation en nette progression, marquée par une assiduité régulière des jeunes et une forte fidélisation. Plus significatif encore, on observe une évolution démographique du public avec l'arrivée de nouveaux profils, notamment des adolescents de 14 à 19 ans. Ces éléments démontrent que le Centre de Loisirs a trouvé sa place et répond à un besoin réel au sein de notre commune. Ce qui est important à souligner également, c'est la nature du travail réalisé, un travail de lien, de présence sur le terrain, de prévention et d'accompagnement. Mais aujourd'hui, ce travail se fait sans lieu dédié, ce qui limite la portée et la continuité.

Je tiens à rappeler qu'une convention signée entre le Centre de Loisirs et la Commune prévoit déjà un lieu d'accueil. Cette disposition était la condition de départ permettant à la Commune de mettre un local à la disposition du Centre de Loisirs sans frais supplémentaires.

Alors oui, ce montant de CHF 160'000.00 peut faire débat, mais regardons ce que nous avons : une opportunité concrète et rare, peut-être unique pour plusieurs années d'offrir à nos jeunes un lieu d'accueil idéalement situé, totalement central et surtout un lieu sûr, un espace encadré par des professionnels. Un lieu où nos jeunes peuvent s'identifier plutôt que de rester livrés à eux-mêmes dans l'espace public. Un lieu qui pourra également être ouvert, et c'est important de le souligner, en dehors des ouvertures du Centre de Loisirs à d'autres acteurs locaux. Je pense notamment à des associations ou des sociétés locales, ce qui renforcerait son utilité communale. Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre légal cantonal. La loi sur le soutien aux activités de jeunesse extrascolaires du 17 février 2009, la LSAJ, prévoit notamment de promouvoir le développement des jeunes, de soutenir leur structure qui leur sont dédiés. Cette loi rappelle également le rôle des communes dans la mise à disposition de ces actions. Le Centre de Loisirs et le projet de lieu que nous vous proposons ce soir répond directement aux objectifs de cette loi.

À ce jour, quasiment toutes les communes du canton de Neuchâtel disposent d'une offre socio-culturelle, à l'exception de la Commune de Val-de-Ruz qui sont encore en cours d'élaboration d'un projet. En regardant sur la carte, le canton de Neuchâtel dispose d'une offre pour les jeunes, étendue et homogène. Aujourd'hui, Boudry est la seule commune qui offre uniquement un accueil hors-murs. En réalité, ce projet nous invite à nous positionner sur la place que nous souhaitons accorder à la jeunesse dans notre commune et les moyens que nous sommes prêts à lui offrir. Ce soir, nous avons le choix de nous inscrire dans cette dynamique cantonale. Le Conseil communal vous invite à saisir cette opportunité. Je vous remercie de votre attention.

Mme J. Koller (au nom de la CGF) : Pour la Commission de gestion et des finances, une partie des membres aurait souhaité que le Conseil communal entreprenne des démarches afin d'évaluer le montant du pas-de-porte, de manière à déterminer si le montant indiqué correspondait effectivement à la réalité ou non. Il s'agit de la première remarque. S'agissant du vote, la Commission a préavisé le dossier par 3 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Donc, premièrement, je tiens à préciser la prise de position du PLR qui ne se prononce pas contre le principe d'une maison des jeunes à Boudry, mais bien sur le rapport présenté, qui demande de payer CHF 160'000.00 à un tiers privé sur la base de justifications jugées insuffisantes.

Des contre-arguments et des informations complémentaires ont certes été transmis tardivement dans la journée, mais, comme cela avait déjà été indiqué lors de la séance extraordinaire du 26 janvier, le PLR a exprimé une ligne de conduite claire : le groupe aura toujours le courage politique de refuser ou de renvoyer des rapports qui pour nous, à ce stade, sont jugés incomplets, insuffisants ou incompréhensibles.

À titre d'exemple, le rapport concernant la halle de gymnastique avait également été considéré comme incomplet. Le PLR avait alors demandé son renvoi afin d'obtenir des éléments plus clairs et plus précis, avant de finalement l'accepter. Le groupe précise qu'il n'était pas opposé à la halle de gymnastique en tant que telle, mais qu'en tant que conseillers généraux, ses membres estiment avoir un devoir envers les contribuables de s'assurer que chaque dépense est pleinement justifiée.

Selon le PLR, la situation est identique dans le présent dossier. Le groupe n'est pas fondamentalement opposé à la création d'un centre pour les jeunes, mais considère le rapport comme trop succinct et encore insuffisamment clair à ce stade. Il est notamment relevé que les CHF 160'000.00 concernent en partie une indemnité liée à la cession du droit de bail. Or, il apparaît désormais qu'il s'agit en réalité d'un rachat de fonds de commerce. Si cela est présenté comme une opportunité, le PLR estime qu'il s'agit malgré tout du versement d'une somme importante à un privé pour la reprise d'un commerce et d'un aménagement existant.

Le groupe relève également que des informations essentielles sont arrivées tardivement. La liste du mobilier repris n'a été transmise que le jeudi précédent la séance, de sorte qu'il n'a été possible qu'à ce moment-là de connaître précisément les éléments concernés et leur valeur, soit CHF 28'750.00 de mobilier. Aucune explication suffisante n'aurait par ailleurs été donnée sur l'usage futur de certains équipements, notamment les 27 tables, les 58 chaises, les tables réfrigérées ou encore la machine à café professionnelle.

Des questions demeurent également quant aux besoins réels du projet, notamment concernant le nombre de jeunes concernés ou la pertinence de certains équipements. Est-ce qu'on a besoin d'une machine à café à ce prix, est-ce indispensable et urgent ? Même en faisant abstraction du mobilier, le montant consacré au rachat du fonds de commerce reste, selon le groupe, particulièrement élevé, soit environ CHF 131'000.00. Le PLR considère qu'il s'agit d'un montant important versé à un privé pour une clientèle et une activité dont la valeur réelle n'est pas démontrée. Contrairement à des travaux réalisés sur un bâtiment, qui peuvent être valorisés dans le patrimoine communal, ou alors si cette maison était louée, ce n'est pas la Commune qui prendrait en charge les travaux, mais le propriétaire. Pour nous, cette somme serait perdue. Le PLR estime dès lors ne pas disposer assez d'explications à ce stade, pas d'éléments suffisants pour comprendre et justifier une telle dépense. Par respect envers les contribuables, le groupe ne peut accepter une telle dépense en l'état actuel du rapport.

Mais le PLR précise toutefois qu'il n'est pas opposé au principe de la Maison des jeunes. C'est précisément pour cette raison qu'il demande une non-entrée en matière et le renvoi du rapport, afin

qu'un nouveau document plus complet puisse être présenté, avec l'ensemble des éléments permettant de justifier la dépense envisagée.

M. S. Rossetti (Président) : Donc, j'entends bien, vous demandez une non-entrée en matière.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Oui, tout à fait, une non-entrée en matière pour ne pas classer l'affaire.

M. E. Dubois (CC) : Pourquoi n'avez-vous pas immédiatement demandé la non-entrée en matière ? Il me semble en effet qu'il n'est pas permis d'exprimer son avis avant de demander la non-entrée en matière.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Je souhaite quand même expliquer pourquoi nous ne voulons pas entrer en matière.

M. S. Rossetti (Président) : Je vais accepter de ne pas entrer en matière avec l'accord des représentants des groupes. Est-ce que vous souhaitez une suspension de séance ?

Mme C. Durnat Lopez (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Quel est l'enjeu, Monsieur le Président ?

M. S. Rossetti (président) : Si on vous propose l'arrêté et qu'il est refusé, on ne va pas revenir dessus, alors que la non-entrée en matière fait qu'on réétudiera cet arrêté la prochaine fois, avec un dossier plus étoffé, ou pas. Cela laisse une chance à l'arrêté.

M. C. Durnat Lopez (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Je n'en reviens pas de ce que je viens d'entendre.

M. S. Rossetti (président) : Pour l'instant, je ne veux pas entendre l'avis des autres groupes. Je souhaite déterminer si oui ou non il y aura une entrée en matière.

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Il ne me semble pas qu'un nouveau débat clarifiera le fond de la question, le PLR n'est pas disposé par principe à verser un pas de porte pour ce local, on ne va pas s'amuser à compter le nombre de tasses de café qu'on pourra payer ou pas aux futurs jeunes. Cela ne me paraît pas utile de différer ce débat, de toute façon de telles oppositions reviendront quels que soient les chiffres. Nous nous opposons à la non-entrée en matière.

M. J. Koller (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Identique, nous nous opposons à la non-entrée en matière.

M. S. Rossetti (Président) : Je décide d'interrompre la séance 5 min. J'aimerais voir les représentants des partis et la vice-présidente du bureau par rapport à ce point de non-entrée en matière. Nous reprenons la séance à 20h55.

Reprise de la séance.

M. S. Rossetti (Président) : Selon l'art. 28 du RGC et avec l'accord des différents groupes, on va entrer en matière sur la proposition du PLR. Nous allons voter sur la non-entrée en matière et le renvoi de ce point au prochain CG.

M. D. Rota (au nom du groupe PS) : Je me pose une question : nous avons donné la parole au PLR sur ce sujet, mais pas aux deux autres partis. Cela me paraît quelque peu déséquilibré.

M. S. Rossetti (Président) : Si nous votons la non-entrée en matière, le rapport est renvoyé et les débats auront lieu lors de la prochaine présentation du rapport. Malheureusement, ce qui s'est passé, c'est que M. Musitelli a donné une explication pourquoi le PLR ne souhaitait pas entrer en matière et c'était une intervention un peu trop longue par rapport à une non-entrée en matière. Mais il vaut mieux faire cela ainsi plutôt qu'on passe directement à l'arrêté, qu'on le vote et que cela provoque plus de dégât qu'autre chose. Je donne encore la parole à Mme F. Matthey.

Mme F. Matthey (Vice-Présidente) : Je pense que sur cette question de non entrée en matière, nous ne sommes peut-être pas encore au point sur la procédure, mais ce n'est pas grave. En effet, si un parti s'exprime sur la non-entrée en matière et le renvoi, les autres partis auront la possibilité de s'exprimer sur la question de la non-entrée en matière, c'est-à-dire de faire valoir leurs arguments pourquoi il faut entrer en matière ou non, sans entrer sur le fond ou l'intérêt du rapport.

M. S. Rossetti (Président) : Oui, Mme J. Koller et M. N. Rousseau se sont exprimés sur l'entrée en matière, me semble-t-il ? Je veux bien leur redonner la parole, mais si c'est en ordre pour tout le monde, nous votons pour le renvoi de ce rapport à une prochaine date.

Au vote, la non-entrée en matière est acceptée par 21 voix, contre 19.

Le dossier est donc renvoyé.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion transpartisane du 27 octobre 2025 visant à étudier l'opportunité d'une fusion avec la commune de Cortaillod

M. S. Rossetti (Président) : Vous avez tous lu la réponse, est-ce qu'il y a des questions ?

Des voix se questionnent sur le fait de ne pas débattre de ce rapport. Le président demande à l'administrateur de bien vouloir donner une explication.

M. P. Migliorini (administrateur communal) : C'est la réponse du Conseil communal au Conseil général. Il peut y avoir des questions auxquelles le Conseil communal pourra répondre pour éventuellement apporter des éléments complémentaires, mais il n'y a pas de débat lors d'une réponse à une motion.

Mme C. Rais (en son nom) : Le rapport évoque une analyse qui, je cite, « n'aurait montré aucun intérêt concret et immédiat ». J'aimerais savoir de quelle analyse il s'agit et quels sont les intérêts auxquels il est fait référence.

M. P. Chapisod (CC) : Nous avons invité Objectif:ne à participer à une séance du Conseil communal afin de présenter son point de vue sur cette éventuelle fusion, et nous avons pris connaissance de ses réponses. Nous avons également pris contact avec le Conseil communal de la Commune de Cortaillod. Après en avoir discuté ensemble, nous sommes parvenus à cette conclusion.

Le classement de la motion est accepté à 24 voix contre 15 et 1 abstention.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion transpartisane du 27 octobre 2025 concernant l'éclairage des espaces extérieurs privés

Mme J. Koller (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Notre groupe a une question réglementaire. Est-ce que le règlement de police réactualisé sera voté par le Conseil général ?

M. P. Chapuisod (CC) : Oui, bien sûr. Ce règlement devra même passer dans les diverses commissions qui sont concernées par ce règlement, puis soumis au vote du Conseil général.

Le classement est accepté à 38 voix, contre 1 et 1 abstention.

8. Projet de procès-verbal de la séance du 6 mars et suivantes

M. S. Rossetti (Président) : En préambule, je vous dois un petit point explicatif. La commune m'a demandé comment procéder avec ce procès-verbal un peu particulier. Nous avons décidé de vous le soumettre à titre informatif et de ne pas forcément voter sur ce dernier directement pour la simple et bonne raison que ce dernier a été fait avec l'intelligence artificielle (IA). Il faut savoir qu'actuellement la prise d'un procès-verbal pour un conseil général est d'une heure de travail par 10 minutes de séance. Quand nous prenons l'audio de la séance qui dure, par exemple, 2 heures, donc 120 minutes, cela correspond à 12 heures de travail. Avec l'IA, c'est environ un quart, maximum la moitié, de temps de travail. Maintenant, c'est différent, vous avez pu le constater, ce n'est pas la même typologie que les procès-verbaux que nous avons eu l'habitude jusqu'à maintenant. L'idée est d'avoir un retour de votre part pour savoir si le Conseil général est prêt à accepter que dorénavant les procès-verbaux soient pris de cette manière.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Merci pour ces explications. Nous avons quelques questions sur la manière dont est rédigé le procès-verbal. Nous sommes d'accord de vivre avec notre temps et d'intégrer les évolutions technologiques. Cependant, nous nous demandons si l'intelligence artificielle, au moyen d'un logiciel suffisamment performant, ne pourrait pas retranscrire mot pour mot les échanges et les reformuler, tout en étant soumise à une relecture humaine indispensable. Dans quelle mesure ne serait-il pas possible de faire un procès-verbal plus complet, mais avec moins de travail pour ceux qui le rédigent. Nous nous posons encore plusieurs questions. L'un de nos membres nous a indiqué que l'une de ses interventions ne figurait pas dans le document. Dès lors, nous nous demandons pour quelle raison elle n'y apparaît pas. Par ailleurs, certains mots-clés sont associés aux interventions : sur quelle base les interventions retenues et les mots-clés sont-ils sélectionnés ?

Avant de nous prononcer, nous souhaiterions disposer d'informations complémentaires sur ces différents points. D'une manière générale, il apparaît important pour notre groupe de disposer d'un procès-verbal complet, aussi fidèle que possible aux échanges tenus. Il ne s'agit pas d'une critique, mais la sélection des éléments jugés importants peut comporter une part de subjectivité. Ce qui paraît essentiel pour certains peut être considéré comme secondaire par d'autres. Certaines personnes consultent les procès-verbaux afin de connaître ce qui a été dit, par qui est dans quel contexte. Cela peut avoir son importance.

M. S. Rossetti (Président) : Est-ce que l'administration peut répondre à M. Musitelli ? Est-ce que selon nos règlements, le procès-verbal doit tout contenir ou est-ce qu'il peut être décisionnel ?

M. P. Migliorini (administrateur communal) : Selon le RGC, ce n'est pas une exigence d'avoir un procès-verbal mot pour mot. Par contre, nous pourrions avoir quelques choses de plus étayer que ce qui vous a été présenté ici tout en utilisant l'intelligence artificielle. Je pense qu'il sera possible de trouver un compromis, avec un résultat textuel un peu plus complet, mais tout en bénéficiant d'une

application. Nous en sommes à la phase de test, mais nous pourrions arriver à quelque chose de plus fidèle à ce qui a été dit.

M. R. Barrabas (en son nom) : J'aurais voulu savoir avec quel fournisseur l'administration a travaillé, quel pays et où sont stockés les données ?

M. P. Migliorini (administrateur communal) : Celui-là a été fait avec Upmeet, c'est un logiciel canadien qui n'a effectivement pas des données stockées en Suisse, mais nous sommes en train de chercher une solution avec Infomaniak qui permettrait d'avoir un stockage conforme à notre législation.

M. S. Rossetti (Président) : Pour information, le bureau a fourni trois solutions intégralement suisses à l'administration.

M. P. Migliorini (administrateur communal) : Et ensuite, nous pourrions adapter. Dans l'utilisation de ces logiciels, il est possible d'avoir quelque chose de plus textuel ou de plus sommaire. C'est une graduation dans le niveau de détail qui peut se travailler sur demande, se paramétrer.

M. P. Oliva (en son nom) : Je m'interroge : nous n'avons pas reçu le procès-verbal de la séance précédente.

M. S. Rossetti (Président) : Non en effet, cela dépendra de vos réponses et de vos attentes. Ce procès-verbal est une proposition, ce n'est pas le procès-verbal définitif. Nous ne devons pas le voter.

M. P. Oliva (en son nom) : Oui, bien sûr, mais il n'y a pas de procès-verbal. Je pense qu'en attendant, il faudrait avoir le procès-verbal sous l'ancienne forme et que l'on nous propose des alternatives.

M. S. Rossetti (Président) : Oui, ce n'est pas la première fois qu'il y a un procès-verbal en retard. Et j'ai omis de faire l'introduction par le bureau du Conseil général. Je vous prie de bien vouloir m'en excuser. Je donne la parole à la vice-présidente.

Mme F. Matthey (Vice-Présidente, au nom du bureau) : Le bureau avait pris connaissance de ce nouveau type de procès-verbal élaboré avec l'IA. Le bureau est favorable sur le principe d'avoir un nouveau concept de procès-verbal plus succinct et qui permet de faire gagner du temps à l'administration communale. Mais le bureau s'est interrogé sur deux choses : la première vient d'être mentionnée, c'est-à-dire de savoir quelle intelligence artificielle est utilisée, avec la recommandation du bureau pour que l'IA soit suisse, souveraine que les données soient stockées en Suisse. Deuxièmement, il s'est interrogé sur la possibilité éventuelle de garder les enregistrements audio des séances pour le cas où une explication viendrait à manquer dans un procès-verbal plus succinct. Voici les éléments qui ont été discutés au bureau, mais sur le principe, il est majoritairement favorable à cette nouvelle forme.

M. D. Rota (en son nom) : Je vous invite à vous approcher d'eSeance, puisque c'est le produit qui va remplacer ECHO et il y a aussi un intérêt à mettre en place un outil IA pour faire les procès-verbaux.

M. P. Migliorini (administrateur communal) : Nous sommes en train d'installer eSeance, donc nous pourrions en profiter.

Mme N. Chapuisod (en son nom) : Je trouve qu'il est très important d'avoir des procès-verbaux comme nous les avons eus jusqu'à aujourd'hui. Un procès-verbal succinct d'une séance de Conseil général n'est pas adapté de mon point de vue. J'ai moi-même repris des procès-verbaux qui dataient de précédentes législatures et je trouve qu'il est très important de pouvoir retrouver les arguments des partis et je trouve que l'IA n'est pas adaptée.

M. S. Rossetti (Président) : Il ne faut pas confondre l'IA pour prendre les procès-verbaux et les procès-verbaux succincts. Il est possible de faire des procès-verbaux totalement détaillés avec l'IA.

Mme N. Chapuisod (en son nom) : Oui, d'accord, alors je donne mon avis : je trouve qu'il est important d'avoir des procès-verbaux détaillés pour les séances de Conseil général. Tout ce qui a été discuté lors d'une séance devrait être repris dans le procès-verbal. Certaines personnes de la population de Boudry le consultent d'ailleurs afin de prendre connaissance des débats et des positions exprimées.

M. S. Rossetti (Président) : Nous n'allons pas prendre de décisions à ce propos aujourd'hui. Je propose que ce soit au bureau du Conseil général ou alors à la commission de règlement et des institutions, de clarifier ce qui est souhaité et en attendu. En attendant, il faudra continuer à faire les procès-verbaux « à l'ancienne » en attendant de pouvoir faire une proposition concrète.

M. Jonas Vuillaume (en son nom) : Je pense qu'aujourd'hui, à partir d'un simple enregistrement, il est possible de générer plusieurs versions d'un procès-verbal et de les soumettre au Bureau, voire aux groupes, afin de déterminer celle qui répond le mieux aux attentes. La version qui nous est présentée n'est pas assez substantielle et manque de détails. Compte tenu des technologies actuellement disponibles, il devrait être possible de produire un document plus complet et plus satisfaisant pour l'ensemble des parties concernées.

9. Informations du Conseil communal

M. P. Chapuisod (CC) : Premièrement, les membres du comité « pour une fiscalité communale attractive » ont procédé au dépôt des signatures cet après-midi à 13h30 à l'administration communale, aux Addoz 68. De plus, vous avez reçu une invitation à la cérémonie du 19 mai, organisé en l'honneur de M. R. Dubois qui accédera à la présidence du Grand Conseil. Le délai d'inscription est fixé au 14 mai. Tous les détails sont disponibles sur ECHO.

Je vous dois des explications concernant le déroulement de cette séance dans cette salle et non pas à l'Hôtel de Ville. Les événements du 1^{er} janvier, l'incendie du Constellation a modifié notre manière d'appliquer les règlements de la sécurité incendie. Le terme « acquis » n'a pas de place dans notre réglementation sécuritaire, ce qui veut dire que dorénavant les séances des Conseils généraux se dérouleront en général ici, à la salle de spectacles.

Mme C. Zeter (CC) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voulais vous donner une brève information concernant le chauffage à distance de Boudry et vous informer officiellement que le GroupeE et CADBAR ont trouvé un accord, que le chauffage à distance de Boudry sera donc repris par CADBAR SA ce qui permet d'assurer la continuité du service pour la clientèle existante et puis de poursuivre les développements prévus. Les aspects juridiques liés à la reprise du réseau seront finalisés au 1^{er} juillet 2026, mais pour les clients déjà raccordés, cette transition ne donnera lieu à aucun changement, les contrats existants seront repris par CADBAR dès le 1^{er} juillet 2026. Les propriétaires ont déjà été informés et CADBAR et VITEOS s'approchent également des prospects pour les développements futurs. Ceci afin de maintenir le calendrier pour les chantiers qui sont prévus pour le chauffage à distance. Les premiers chantiers vont déjà débuter en juin. Merci de votre attention.

Mme A. Macherel Rey (CC) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, voici quelques informations concernant notre administration communale : tout d'abord, nous voulons vous signaler que nous avons reçu la démission de l'administrateur communal, chef des services administratifs, et cela pour la fin du mois de mai. Concrètement, il effectuera son dernier jour de travail le 22 mai. Le Conseil communal lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions et nous le remercions pour tout le travail qu'il a effectué depuis 2 ans et vous proposons de l'applaudir en guise de remerciements.

2ème démission que nous avons reçue récemment pour la fin juillet de cette année, c'est celle de la responsable des Ressources humaines, Mme Caroline Dufaux. Nous n'avons pas encore fixé le terme de son activité. C'est une personne que nous souhaitons encore remercier officiellement au nom du Conseil communal. Evidemment, ces deux démissions nous placent devant des obligations de remplacements rapides pour lesquelles nous avons déjà entrepris des démarches. Nous vous tiendrons au courant. Mme C. Dufaux retourne à un poste de responsabilité RH dans le privé.

Enfin une bonne nouvelle, quand même, la Commune a engagé la nouvelle cheffe des Services techniques, avec entrée en fonction au 1^{er} août de cette année. Il s'agit de Mme Fathen Urso, ingénieur EPFL et cadre dirigeante dans une administration publique, spécialisée dans la planification territoriale, la mobilité, les infrastructures et la gouvernance. Elle est au bénéfice de plus de 25 ans d'expérience dans la conduite de projets stratégiques, le management d'équipes pluridisciplinaires et dans la coordination institutionnelle. Mme Urso nous a convaincu par son dynamisme, sa clairvoyance et elle se réjouit de travailler à Boudry. Actuellement, elle travaille auprès de la Commune de Conthey en qualité de cheffe de service technique, construction et utilité. Nous nous réjouissons de lui souhaiter la bienvenue au mois d'août de cette année.

M. A. Sandoz (en son nom) : Est-ce une candidature que nous avons sélectionnée ou elle nous a été proposée par un chasseur de tête ?

Mme A. Macherel Rey (CC) : Nous avons fait appel à un chasseur de tête et nous avons auditionné cinq personnes.

M. A. Sandoz (en son nom) : Merci, la rémunération du chasseur de tête, est-ce un pourcentage sur le salaire annuel ?

Mme A. Macherel Rey (CC) : Non. Nous savions à quoi nous nous engageons dès le départ.

10. Questions

M. C. Buschini (en son nom) : La Commune de Boudry veut-elle se donner la peine d'aménager la parcelle sise en ouest de l'entrée de la localité, avec du mobilier de jardin public et des fleurs ?

M. P. Chapuisod (CC) : Nous en avons pris bonne note.

M. D. Rota (en son nom) : J'ai déjà posé la question à la Commission de gestion et des finances concernant le chantier de la Coop. J'ai reçu une réponse, mais j'aurais voulu que l'ensemble du Conseil général puisse l'entendre également afin que chacun sache où en est ce projet.

Mme C. Zeter (CC) : Ce projet, vous le savez, a pris un peu de temps. Le Service cantonal de l'aménagement du territoire et l'aménagement du territoire (communal) avaient prévu de rencontrer la Coop au mois de mai. Toutefois, nous avons été informés cette semaine qu'une procédure de conciliation est prévue à mi-juin, suite à une opposition. Nous devons donc attendre l'issue de cette procédure entre la Coop et les opposants avant de revenir vers vous avec davantage d'informations. Ce dossier sera également discuté lors de la prochaine Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement.

M. F. Vicario (en son nom) : J'ai vu que Colombier avait retiré son rapport visant à augmenter le coefficient d'impôt, suite au retour du canton indiquant que les finances étaient bonnes. Savons-nous déjà quelque chose pour Boudry pour les comptes 2025 ?

Mme M. Schlaeppli (CC) : Les comptes et les projections financières sont en cours de finalisation. Vous aurez davantage d'informations d'ici fin juin. Comme vous le savez, les finances à Boudry sont bonnes.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : ArcInfo a publié un article en date du 20 février 2026 sur les effets néfastes du Centre Fédéral d'asile (CFA) sur Boudry et les communes environnantes, plus particulièrement sur le sentiment de sécurité ou d'insécurité de la population. Que ce soit à Boudry, Les Verrières ou environ, le sentiment d'insécurité augmente drastiquement au sein de la population confrontée à un CFA. Cette affirmation ne sort pas du chapeau, mais est le résultat d'un sondage représentatif effectué officiellement par la République et Canton de Neuchâtel. Sur les 2'500 personnes interrogées entre août et septembre 2025, 60% estiment que la situation sécuritaire associée aux CFA s'est dégradée au cours des cinq dernières années. Pour 68% de la population boudryenne et limitrophe, il y a un sentiment réel que la situation empire ces dernières années. On ne peut pas ignorer cette réalité, qui dépasse la simple perception de l'insécurité. Nous connaissons toutes et tous ici des amis, voisins, collègues ou commerçants qui sont confrontés régulièrement à cette problématique et qui se sentent démunis face à elle. Et se réfugier derrière les chiffres officiels de la criminalité de suffit pas. Nous savons que beaucoup d'événements passent sous les radars des statistiques officielles, qui ne reflètent qu'une partie de la réalité du vécu des gens. Appeler la population à déposer systématiquement une plainte pénale lors d'infraction constatée est une excellente chose, mais restera malheureusement insuffisante. Est-ce que la Commune de Boudry a l'intention de mettre – ou a déjà mis – en place des démarches spécifiques à ce propos, par exemple en collaboration avec le Canton ou les autres communes du Littoral qui sont tout autant concernées que nous et si oui, lesquelles ?

M. P. Chapuisod (CC) : Merci pour cette question. Le Conseil communal de Boudry s'est toujours penché sur les problèmes que peut générer le Centre fédéral d'asile de Perreux et n'attend pas un sondage pour réagir lorsqu'il y a des difficultés, même si cela ne se voit pas toujours. Différentes mesures ont été mises en place depuis le début de l'année. Notamment à la CDC-Sécurité, qui réunit les services et les conseillers communaux en charge de la sécurité dans les communes du canton, où ce sujet est désormais abordé à chaque séance et non plus de manière ponctuelle. L'ensemble des communes du canton est aujourd'hui concerné par la sécurité liée au CFA. Il est vrai que des délits sont commis à Boudry, mais aussi à Neuchâtel et désormais à La Chaux-de-Fonds ; il s'agit donc d'un problème à l'échelle cantonale. Des patrouilles communes entre la gendarmerie et les agents de la sécurité publique ont été mises en place dès réception des résultats de cette enquête. Un travail conjoint est mené, tant sur le plan préventif que pour intervenir en cas de problème. La police cantonale va améliorer la prise en charge des dépôts de plaintes, notamment via une nouvelle interface en ligne. Chaque mois, un suivi du nombre de personnes ayant passé par le CFA est transmis, ce qui permet de vérifier la fréquentation. À titre d'exemple, 229 personnes ont été enregistrées durant la semaine 18, et la moyenne d'avril était de 233 personnes. Ces chiffres ne doivent pas être cumulés, les personnes ne faisant que passer. D'autres mesures sont encore prévues. Merci de votre attention.

M. S. Paz (en mon nom et en tant que membre de la CSLC) : J'aimerais préciser que la commission Sports, Loisirs et Culture n'a pas eu l'occasion de se prononcer sur le rapport concernant la Maison des jeunes ; je me permets de le faire maintenant. Pour rappel, lors du projet de la Maison des jeunes, la CSLC avait été consultée afin de donner son avis. Nous avons ainsi pris connaissance des aspects sociaux, culturels et financiers, et avons pu nous prononcer. On peut d'ailleurs dire que c'est en partie grâce à notre commission que la Maison des jeunes que le projet a vu le jour.

M. S. Rossetti (Président) : Monsieur, il y a eu une non-entrée de matière pour ce rapport.

M. S. Paz (en mon nom et en tant que membre de la CSLC) : Oui, exactement. Ma question est que, lorsque nous discuterons du rapport concernant les CHF 160'000.00, j'aimerais que la CSLC soit informée et qu'elle puisse également donner son avis.

Mme M. Schlaeppli (CC) : En fait, l'animation socio-culturelle, la Maison des jeunes, le Centre de Loisirs fait partie du dicastère de la cohésion sociale. La cohésion sociale n'a ni service, ni commission et à ma décharge personnelle, je ne savais pas que ce dossier avait été abordé un jour en commission Sports, Loisirs et Culture.

M. S. Paz (en mon nom et en tant que membre de la CSLC) : J'avais posé la question de la même manière en mars lors de la dernière séance du Conseil général et on m'avait répondu que la Commission Sports, Loisirs et Culture n'avait rien à voir avec cela.

M. D. Mühlematter (en son nom) : J'aimerais savoir si les questions liées à l'agriculture et à la viticulture seront abordées ce soir.

M. S. Rossetti (Président) : Oui, mais ces sujets seront traités en dehors de la séance du Conseil général.

M. J. Wessner (en son nom) : En février 2025, j'avais interpellé le Conseil communal au sujet du passage piétons d'Areuse afin de savoir s'il serait possible d'y mettre en place des patrouilleurs scolaires, étant donné que de nombreux élèves l'empruntent pour se rendre à l'école. Une réponse partielle m'avait alors été donnée, avec l'indication que des compléments d'information suivraient ultérieurement. Je me demandais donc s'il serait possible d'obtenir ces informations aujourd'hui.

M. P. Chapuisod (CC) : Oui, concernant ce passage piétons, certaines mesures pourraient être envisagées, mais nous devons encore examiner la situation avec le SPCH (le Service des ponts et chaussées). Vous savez que la question des passages piétons a déjà fait l'objet de nombreuses discussions, notamment en ce qui concerne l'éclairage. Ce sont des aménagements qui doivent être évalués et validés par le SPCH. À l'heure actuelle, ce passage est validé dans sa configuration actuelle. Si nous souhaitons y apporter des modifications, nous devons passer par ce service cantonal. Il serait également possible de demander une analyse auprès du BPA, mais il faut rappeler qu'il s'agit d'une route cantonale à fort trafic, déjà équipée d'un îlot de sécurité. Enfin, différentes mesures ont déjà été mises en place.

Mme S. Aubert (en son nom) : Mais est-ce que M. Wessner n'aimerait pas un pedibus ?

M. J. Wessner (en son nom) : Non, ma question portait sur la possibilité de mettre en place des patrouilleurs scolaires à cet endroit. Je ne dispose pas de beaucoup plus d'éléments qu'il y a une quinzaine de mois, mais j'en prends note.

La parole n'est plus demandée.

Le Président lève la séance à 21h40

M. S. Rossetti (Président) : Je vous rappelle qu'à l'issue de cette séance, j'ai préparé un court rapport portant sur une année de rencontres avec les agriculteurs et les viticulteurs de notre commune. Je me suis permis d'en faire une synthèse. Celles et ceux que cela intéresse sont cordialement invités à rester afin d'en discuter brièvement.

Boudry, le 3 juin 2026.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

Sam Rossetti

Stephen Blanc